

la norme minimale est 66 et $\frac{2}{3}$ p. cent de valeur ajoutée canadienne. Soucieux, toutefois, de conserver à son aide bilatérale la plus grande souplesse possible et de tenir compte de la situation de ses différents partenaires du Tiers-monde, le gouvernement canadien a adopté deux mesures importantes. La première a été d'autoriser l'ACDI à délier jusqu'à 20 p. cent de l'ensemble de l'aide bilatérale. Lorsque les circonstances le justifient, un pays pauvre peut ainsi bénéficier, sous forme d'assistance déliée, de ce que d'autres programmes ont permis d'accumuler ailleurs de «surplus de contenu canadien» — s'il est permis de s'exprimer ainsi en se référant à la norme générale. La deuxième mesure permet à l'ACDI de payer tous les frais d'expédition. Le Canada ne possédant pas de flotte marchande, c'est, en fait, la possibilité de délier encore 15 p. cent de l'aide bilatérale.

En ce qui concerne le financement de celle-ci, le Canada l'assure depuis toujours de façon que l'élément «don» prédomine largement. En 1976-1977, cette forme d'assistance fut financée par des subventions et par des prêts dont le montant est 184 millions de dollars. Ces prêts sont presque des subventions, tant leurs conditions sont libérales. La plupart portent sur cinquante ans, sont consentis sans intérêt et bénéficient d'un délai d'amortissement de dix ans. Toujours dans le cadre de l'aide bilatérale, d'autres prêts sont accordés à des conditions presque aussi généreuses: 3 p. cent d'intérêt, délai d'amortissement de sept ans et échéance de 30 ans. Consentis à des pays proches du «décollage» ou des pays qu'avantage la conjoncture économique, les prêts portant sur 30 ans sont d'autant plus rares (trois en 1975-1976) que le Canada oriente surtout sa coopération vers le *ratrapage socio-économique* des pays et des populations les plus défavorisés et que les crises diverses de ces dernières années font plus de victimes que de bénéficiaires parmi les pays du Tiers-monde avec lesquels il entretient des relations d'assistance bilatérale.

Parmi ces pays, il s'en trouvait douze, en 1977, faisant partie des moins développés, qui avaient bénéficié de prêts sans intérêt de l'ACDI. A la faveur du Dialogue Nord-Sud, le Canada a annoncé qu'il leur remettait ces dettes, au total quelque 254 millions de dollars. Cette décision globale allait dans le sens des solutions de la CNUCED au problème de l'endettement du Tiers-monde (225 milliards de dollars en 1977). Précédemment, pour répondre à des